

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député demande des chiffres que je ne peux évidemment pas fournir maintenant, mais je me renseignerai.

M. l'Orateur: Le député de York-Simcoe a la parole pour une dernière question supplémentaire.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, ma prochaine question s'adresse également au premier ministre. Si l'on en juge par les prévisions inscrites dans le budget par le ministre des Finances, selon qui les paiements de prestations d'assurance-chômage dépasseront 3¼ milliards de dollars, et étant donné le témoignage donné au comité par M. Cousineau, le président de la CAC, selon qui un taux de chômage de 8 p. 100 entraîne des paiements de prestations de 3.7 milliards, le premier ministre dirait-il s'il est juste de supposer que le gouvernement estime que le taux de chômage pour l'année financière en cours sera supérieur à 8 p. 100, ce qui laisse prévoir un taux de chômage de 8½ à 9 p. 100 pour l'hiver prochain?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le député tire des conclusions des chiffres; ces conclusions sont les siennes.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

LA RÉDUCTION DE LA PARTICIPATION FÉDÉRALE AU COÛT DES SERVICES—ON DEMANDE DES CONSULTATIONS AVEC LES PROVINCES—LA POSITION DU MINISTRE

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Étant donné que certaines provinces ont déjà fait connaître leur inquiétude au sujet de l'annonce du gouvernement quant à la réduction de la participation financière dans le domaine de l'assurance-santé, et qu'hier, son homologue québécois déplorait le manque de consultations préalables sur cette question, j'aimerais demander à l'honorable ministre, compte tenu de l'inquiétude actuelle et du manque de consultations préalables, s'il a l'intention de rencontrer son homologue québécois pour rassurer la province de Québec à ce niveau-là?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, comme l'honorable député le sait, les décisions qui ont été annoncées par le ministre des Finances faisaient partie du budget, et il est à peu près impossible de procéder à des consultations sur les dispositions budgétaires.

Immédiatement après la lecture du budget, j'ai envoyé un télégramme à mes collègues leur expliquant la décision qui avait été prise, leur faisant part de notre intention de poursuivre les négociations qui sont en cours à l'heure actuelle, et les avisant que mon sous-ministre rencontrerait les sous-ministres des provinces sans délai, de façon à faire le point sur cette décision.

Quant à une réunion des ministres comme telle, il y en a une prévue pour cet automne, et je ne vois pas de raison de la retarder ni de la devancer à ce moment-ci.

● (1430)

M. La Salle: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Questions orales

L'homologue québécois du ministre déclarait hier ce qui suit:

Je déplore en premier lieu le plafonnement unilatéral et sans préavis et l'évolution du régime ne peut se faire à si court terme.

Étant donné cette déclaration, est-ce que le ministre est disposé à réviser ce terme qu'il a déjà imaginé?

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, en ce qui touche à l'assurance-hospitalisation, le délai est de cinq ans. Nous avons donc amplement le temps d'en arriver à un accord nouveau quant au partage des coûts, en vertu de l'assurance-hospitalisation. En ce qui touche à l'assurance-santé, il n'y a aucune modification pour l'exercice financier en cours. Tout ce dont on parle, c'est de l'exercice financier qui commencerait le premier avril de l'an prochain. Comme je l'indiquais tantôt à l'honorable député qui a posé une question antérieure à ce sujet, la réduction envisagée, par rapport au taux de croissance de cette année, n'est que de 2 p. 100. Alors je ne vois pas de raison qui empêcherait un ajustement de part et d'autre pour rencontrer cet objectif sans trop de difficultés l'an prochain.

* * *

[Traduction]

LE LOGEMENT

LES PRÉVISIONS MINISTÉRIELLES DU NOMBRE DE MISES EN CHANTIER POUR 1975

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Étant donné les mesures restreintes qui figurent au budget pour un nouveau programme d'habitation et vu le nombre décevant de mises en chantier durant les cinq premiers mois de l'année en cours, le ministre est-il maintenant disposé à nous communiquer une prévision modifiée des mises en chantier pour 1975?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas très bien réussi dans mes prévisions jusqu'ici, mais en ce qui concerne le niveau de l'assistance gouvernementale, celle-ci semblerait avoir permis environ 45,000 mises en chantier cette année, ce qui est notre chiffre le plus élevé jamais atteint, sauf en 1970.

Des voix: Bravo!

M. Danson: La conjoncture économique influe sensiblement sur la situation générale...

Une voix: Sombre.

M. Danson: ... difficile dans laquelle nous nous trouvons notamment en ce qui concerne les marchés hypothécaires privés. Toutefois, grâce à nos consultations avec les organismes de prêt au sujet des nouveaux programmes de subventions, du programme d'aide à l'acquisition d'une maison et le programme des dividendes limités, j'espère que nous pourrions nous rapprocher beaucoup plus de nos objectifs que je ne le croyais avant la présentation du budget.

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, pour aider le ministre à être un peu plus précis je lui poserai la question suivante: Étant donné la mesquinerie dont le ministre des Finances a fait preuve face à nos besoins en matière de logement, le ministre est-il prêt à s'en tenir à sa prévision